

Descriptif des prestations Berlin Direkt / DR-WALTER CONCEPT EASY et CONCEPT PLUS

1. Assurance maladie pour voyages à l'étranger

Sont assurées les maladies et blessures survenant de manière subite et imprévisible durant un séjour à l'étranger.

Détail des prestations principales :

Traitements curatifs hospitaliers et ambulatoires, y compris opérations	illimité
Médicaments, remèdes et pansements	illimité
Traitements dentaires analgésiques, y compris plombages simples, de même que réparations de dentiers et prothèses dentaires, par cas jusqu'à	500 €
Traitement dentaire médicalement nécessaire à la suite d'un accident jusqu'à	1 000 €
Traitement initial ambulatoire de maladies psychiques jusqu'à	1 500 €
Traitement hospitalier d'urgence en cas de troubles mentaux et psychiques survenant pour la première fois jusqu'à	20 000 €
Frais de transport jusqu'à l'hôpital le plus proche (p. ex. en ambulance)	illimité
Rapatriement au domicile de la personne assurée dans le pays d'origine	illimité
Rapatriement de la dépouille mortelle de la personne assurée	illimité
Franchise générale par sinistre	0 €
Franchise uniquement pour les voyages aux Etats-Unis : en cas de traitement en salle d'urgence ; néant en cas de nécessité médicale et de séjour hospitalier consécutif	250 €

2. Assistance médicale en cas d'urgence et service zéro souci

Prestations d'assistance en cas d'urgence (Assistance)

Information sur les soins médicaux	Service
Envoi de médicaments	Frais d'expédition
Garantie de prise en charge/Règlement	15 000 €
Avance en cas de perte/de vol/d'extorsion de moyens de paiement, jusqu'à	1 500 €
Organisation et avance de frais de justice, d'avocat et d'interprète jusqu'à	3 000 €
Organisation et avance de caution pénale	12 500 €
Visite d'un proche en cas de séjour hospitalier de la personne assurée de plus de 2 jours en Europe et 5 jours en dehors de l'Europe	Coûts du moyen de transport ; frais d'hôtel : 70 € par jour pour un maximum de 7 jours
Interruption du séjour assuré en cas de maladie grave ou d'accident et de séjour hospitalier de plus de 5 jours d'un parent ou de décès d'un parent	Coûts du moyen de transport

3. Assurance accident

Invalidité	jusqu'à 100 000 €
Décès	10 000 €
Coûts de sauvetage	5 000 €

4. Assurance responsabilité civile

Dommages corporels/dommages matériels	1 000 000 €
Endommagement du mobilier de la famille d'accueil	10 000 €
Franchise par sinistre en cas de dommages matériels	50 €



Les tarifs CONCEPT EASY et CONCEPT PLUS sont des formules d'assurance voyage destinées aux participants à des programmes d'échanges culturels.

La garantie d'assurance est octroyée par BD24 Berlin Direkt Versicherung AG, Berlin, Allemagne.

La durée d'assurance maximum est de 42 jours dans le tarif CONCEPT EASY. La durée d'assurance maximum est de 365 jours dans le tarif CONCEPT PLUS. La garantie d'assurance de l'assurance maladie pour voyages à l'étranger ne vaut pas dans le pays où la personne assurée a sa résidence permanente.

Le présent document donne un aperçu des principales prestations. Veuillez consulter les réglementations précises et prestations exclues dans les conditions d'assurance AVB_Concept_2021 DR-WALTER GmbH.

Interlocuteur pour toutes questions relatives à la garantie d'assurance :

International Office

international@dr-walter.com

T +49 2247 9194-945

DR-WALTER GmbH

Eisenerzstrasse 34

53819 Neunkirchen-Seelscheid

Allemagne